

CONDITIONS DE CORNÈR BANQUE SA («CORNÈRCARD») RELATIVES À L'OFFRE DE REMBOURSEMENT DE LA CARTE PRÉPAYÉE CORNÈRCARD RELOAD

La présente promotion est valable uniquement pour les personnes qui demandent une carte prépayée Cornèrcard Reload entre le 22 avril 2024 et le 23 juin 2024 et s'applique exclusivement aux nouveaux clients Cornèrcard, c'est-à-dire (i) ceux qui n'ont jamais été auparavant titulaires d'une carte de paiement Cornèrcard (carte de crédit, carte prépayée, etc.) à la date de début de la promotion, ou (ii) ceux qui ne sont pas titulaires d'une carte de paiement Cornèrcard au début de cette promotion, mais ont été titulaires d'une carte de paiement Cornèrcard par le passé, à condition que la dernière carte de paiement ait été annulée six mois avant le début de la promotion, soit avant le 22 octobre 2023.

Grâce à votre nouvelle carte prépayée Cornèrcard Reload, vous pouvez gagner 5% de remboursement sur chaque achat en Suisse et à l'étranger jusqu'au 31 juillet 2024 à concurrence de CHF 100 maximum. Les cartes additionnelles (ainsi que les transactions réalisées avec ces dernières) sont exclues de la promotion. Le montant de remboursement gagné pendant la période susmentionnée sera crédité d'ici fin octobre 2024.

Les transactions et utilisations ci-dessous de la carte ne donnent pas droit au titulaire de la carte à la comptabilisation/au crédit du montant au titre du remboursement:

- Retraits d'argent liquide
- Envoi d'argent/de fonds en Suisse et à l'étranger (y compris différentes transactions de recharge, transactions/paiements via le compte TWINT, etc.).
- Jeux de hasard, loto, casino et paris
- Frais/taxes
- Intérêts
- Commissions
- Rétrofacturations
- Arriérés
- Virements
- Transactions illégales
- Transactions Scan&Pay
- Recharges
- Etc.

Cornèrcard se réserve le droit et l'autorité d'étendre et de modifier à tout moment et sans indiquer de motif, le type des transactions et/ou utilisations de la carte qui ne donnent pas droit à la comptabilisation d'un pourcentage de remboursement. Cornèrcard se réserve également le droit de ne pas comptabiliser ou de déduire la comptabilisation d'un montant au titre d'un remboursement ou de demander le retrait d'un montant crédité qui est soupçonné d'avoir été obtenu frauduleusement.

Il n'est pas possible de remettre un paiement en espèces à la place du remboursement et/ou de remettre le remboursement sous une autre forme. Si la relation de carte de paiement sur laquelle le remboursement est fondé est résiliée avant que le remboursement soit crédité (peu importe qui est à l'initiative de la résiliation), la participation à la promotion prendra automatiquement fin et le montant de remboursement gagné sera perdu. Le montant de remboursement gagné ne sera pas crédité et ne peut être remboursé et/ou transféré sous une autre forme. Le montant sera immédiatement perdu sans compensation et/ou prétentions d'une quelconque nature pour le titulaire ou un tiers. Il n'est également pas possible de créditer le montant de remboursement à une autre relation du titulaire de la carte.

Cornèrcard se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu et les stipulations des présentes conditions, et/ou de mettre fin à la promotion de manière permanente sans indiquer de motif. Le titulaire de la carte sera informé convenablement des modifications ou de la fin de la promotion, si possible.

La participation à cette promotion de remboursement se fait aux propres risques du titulaire de la carte. Cornèrcard n'accepte aucune responsabilité pour les dommages directs ou indirects que le titulaire de la carte subit du fait de sa participation à la promotion.

Cornèrcard n'accepte aucune responsabilité quant à l'entière exactitude des informations, publicités, descriptions, etc. relatives à la promotion. En cas de doute, le titulaire de la carte sera prié de contacter Cornèrcard pour des informations complémentaires.

Les informations sur le droit applicable et le for juridique se trouvent dans la relation contractuelle entre Cornèrcard et le titulaire de la carte et/ou dans les Conditions Générales en vigueur.